

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 106 (2008)
Heft: 11

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHUV, Lausanne

Un stand pour l'allaitement



Durant toute la semaine mondiale de l'allaitement, du 29 septembre au 3 octobre 2008, des sages-femmes vaudoises ont fait revivre une expérience interrompue depuis plusieurs années. Sur une idée du groupe de travail des consultantes en lactation, elles ont préparé un stand d'information autour du thème du soutien à long terme.



Chaque après-midi de la semaine, du lundi au vendredi, des sages-femmes hospitalières et indépendantes se sont relayées pour répondre aux questions du public de passage à l'entrée de la maternité et ont apporté des conseils personnalisés sur les bénéfices de l'allaitement dans une ambiance pleine de convivialité.

HUG, Genève

Y a-t-il une prévention prénatale?

On a longtemps considéré le fœtus comme absent du monde, virtuel, pas encore là. Pourtant, on doit réaliser qu'il est bel et bien déjà là, qu'il est capable de perceptions, introduisant ainsi une certaine continuité entre le monde prénatal et postnatal. Rappelons que deux journées de formation sont organi-

sées les 13 et 14 novembre 2008 et qu'une conférence publique sur les «Interactions fœtus – environnement» par Sylvain Missionnier est proposée le 13 novembre, de 18.30 à 20 h. (auditoire Marcel Jenny).

Voir: <http://spea.hug-ge.ch>, rubrique «Congrès»

Suisse

Allocations en cas de maternité

Introduites le 1^{er} juillet 2005, les allocations en cas de maternité s'élevaient

en 2005
en 2006
en 2007

à Frs 28 102.–
à Frs 54 769.–
à Frs 56 381.–

Source: OFAS, 2008.

Sur www.sage.femme.ch

Nouvelle rubrique

Vous l'avez déjà peut-être découvert si vous avez l'habitude de surfer sur notre site. Une nouvelle rubrique intitulée «Recherches sages-femmes» accueille tout ce qu'il faut savoir sur les recherches récentes, qu'elles soient de langue française, allemande ou anglaise,

dans un esprit typiquement «Evidence Based Midwifery».

Si vous désirez que votre recherche figure dans cette banque d'informations, contactez sans tarder la rédactrice romande Josianne Bodart Senn: j.bodartsenn@sage-femme.ch

Procréation médicalement assistée

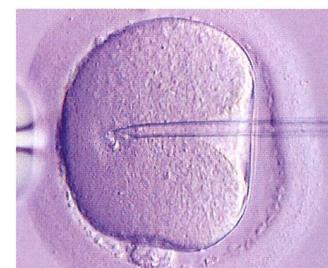
Une grossesse chez 37% des femmes traitées

En 2007, près de 5400 couples ont suivi un traitement de procréation médicalement assistée et quelque 8600 cycles de traitements ont été initiés. Le recours à la procréation médicalement assistée continue d'augmenter en Suisse.

dard ou FIV) a été utilisée dans 24% des cas. En cas de stérilité de l'homme, il est possible d'avoir recours à du sperme provenant de don: 4% des couples traités y ont eu recours en 2007.

Succès

En 2007, le traitement a abouti à une grossesse chez 37% des femmes traitées. Celles-ci ont effectué en moyenne 1,6 cycle de traitement. Le taux de succès



par cycle est donc de 23%, ce qui est comparable aux taux de réussite enregistrés entre 2004 et 2006.

Devenir des ovocytes

En 2007, quelque 43 600 ovocytes ont été collectés en Suisse dans le but de procéder à une insémination artificielle. Environ 56% de ces ovocytes ont pu être développés jusqu'au stade de zygotes (ovules imprégnés). 38% des zygotes obtenus se sont développés en embryons et 60% ont été congelés en vue d'un usage ultérieur. Au total, 15 006 embryons ont été transférés, 1244 détruits et 26 mis à disposition de la recherche.

Source: Communiqué de presse OFS du 20 septembre 2008.

France

Exercice illégal de la profession de sage-femme

Après la mort, fin août, d'un bébé qu'elle venait d'aider à mettre au monde à domicile, une femme de 58 ans a été placée sous contrôle judiciaire. Elle aurait reconnu avoir participé à plusieurs dizaines d'accouchements à domicile dans le secteur du Couserans (Ariège).

Les médias se sont largement faits l'écho du drame qui s'est déroulé récemment en Ariège. D'après les premiers compte rendus et communiqués publiés, une personne – se prétenant sage-femme ou doula selon les versions – aurait réalisé plusieurs accouchements dont l'un au moins s'est conclu sur le décès du bébé.

Le CIANE (Collectif interassociatif autour de la naissance) ne peut que déplorer la mort d'un enfant. Il demande que la lumière soit faite, dans le respect du principe de la présomption d'innocence, sur la situation et les compétences de la personne qui a assisté cet accouchement et sur les circonstances qui ont amené un tel dénouement: divers éléments recueillis plus récemment semblent montrer que cette affaire est moins tranchée qu'il n'y paraissait de prime abord, et que la personne mise en cause avait bien une qualification de sage-femme obtenue aux Etats-Unis. En tout état de cause, le CIANE s'éton-

ne de l'exploitation qui est faite de cet événement dramatique en vue de stigmatiser certains professionnels ou certaines pratiques. Certains s'en sont saisis pour mettre en cause explicitement ou implicitement les doulas, alors que la personne incriminée n'est pas une doula et que les doulas n'ont pas vocation à assurer la surveillance médicale de l'accouchement. D'autres l'utilisent pour dénoncer la supposée insécurité de l'accouchement à domicile.

Au vu de l'évolution constatée dans d'autres pays, dont la Grande-Bretagne est l'exemple le plus abouti, ce n'est donc pas la pratique de l'accouchement à domicile qui est à remettre en cause sur le territoire français, mais le fait que les sages-femmes souhaitant le pratiquer ne sont pas soutenues par les pouvoirs publics et que l'organisation du système de soins ne prend pas en compte ces accouchements. Le traitement de l'affaire ariégeoise est un exemple de plus de la manière dont, au lieu d'essayer d'y répondre, on ignore ou caricature les souhaits et demandes des futurs parents qui ne trouvent pas leur satisfaction dans une offre de soins hypermédicalisée.

Source: Communiqué de presse CIANE du 24 septembre 2008, voir aussi: <http://ciane.naissance.asso.fr>



Canada

Danger de vivre près des autoroutes

Des chercheurs de l'Université de Montréal ont examiné près de 100 000 naissances sur cinq années (1997–2001) dans la ville de Montréal où des voies rapides traversent des quartiers aisés comme des quartiers pauvres. Chez les femmes des quartiers aisés vivant à moins de 200 mètres d'une voie rapide, les probabilités d'avoir un bébé de faible poids augmentaient de 81%, et les probabilités d'une naissance prématurée augmentaient de 58% comparativement

aux femmes ne vivant pas près d'une voie rapide. Pour l'ensemble des quartiers, vivre près d'une voie rapide augmentait le risque de faible poids de 17% et de prématurité de 14%. L'effet plus marqué pour les femmes aisées s'expliquerait par le fait qu'elles sont moins affectées par d'autres facteurs de risque.

Source: Généreux, Mélissa et al. Neighbourhood socioeconomic status, maternal education and adverse birth outcomes among mothers living near highways. In: Journal of Epidemiology and Community Health, août 2008, 695–700.

En vente sur Internet

Débat autour d'un alcootest pour lait maternel

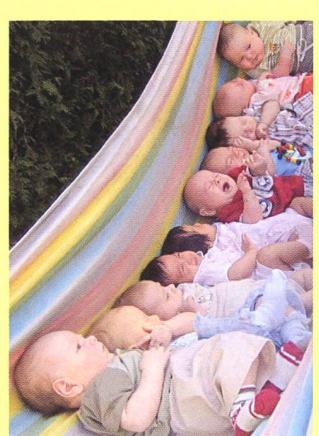
Importé des Etats-Unis, l'alcootest pour lait maternel «Milkscreen» n'a pas comme vocation première d'inciter les femmes à boire de l'alcool alors qu'elles allaitent. Il sert à vérifier si leur lait contient des traces d'alcool avant qu'elles ne donnent le sein. Le principe de fonctionnement est simple. Il suffit à la maman de mettre une goutte de lait sur une bandelette et d'attendre le résultat. Si la couleur reste la même, alors le lait est bon. Si elle change, il est préférable d'attendre quelques heures avant de donner le sein au nourrisson.

Peut-on boire modérément?

«On sait que l'alcool passe dans le lait. Mais, après neuf mois de grossesse et de privations alimentaires, les mamans qui allaitent ne sont pas à l'abri des ten-

tations, avoue Ségolène Finet, cofondatrice du site Internet «mamanana.com». Personne ne sait combien de temps emploie l'organisme pour éliminer un verre. Au lieu de subir la culpabilité des fins de soirée, Milk-screen permet aux femmes d'être sûres de leurs écarts et que ces derniers n'auront aucune influence sur leur bébé. L'invention a provoqué un tollé dans les rangs des organisations féminines qui craignent que le message ne soit mal compris par les mamans et que ces dernières pensent qu'il n'y a aucun risque à consommer de l'alcool tout en allaitant. Les spécialistes sont tous d'accord de dire que les femmes qui donnent le sein ne devraient plus boire d'alcool.

Le test est vendu 12 euros la boîte de 8 bandelettes sur le site: www.mamanana.com



Année 2007

Palmarès des prénoms

Pour la Romandie, c'est toujours Emma depuis 2005 et Nathan.

Pour le Tessin:

Sara et Alessandro.

Pour la Suisse romanche:

Laura et Daniel.

Pour la Suisse alémanique:

Lena et Tim.

Source: Communiqué de presse OFS du 6 août 2008.